

20 décembre 2022

296

- > Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique
- > Responsables des laboratoires d'orthèses et de prothèses autorisés du programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème

Nouveau Programme de revenu de base

À la suite de la mise en place, le 1^{er} janvier 2023, du nouveau Programme de revenu de base par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), prenez note que l'expression « prestataire d'une aide financière avec carnet de réclamation (PAFCR) » remplace administrativement les termes « prestataire d'une aide financière de dernier recours (PAFDR) ».

Dans le cadre du Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème, les personnes PAFCR doivent présenter aux dispensateurs un carnet de réclamation valide à la date des services pour bénéficier du remboursement d'un montant supplémentaire pour couvrir la différence entre le montant maximum prévu selon la liste de prix en vigueur et le coût réel des biens ou des services obtenus.